



## AVIS DE STAGE

### Développement d'application mobile

#### Généralités :

Le Parc national de forêts (le plus récent des 11 parcs nationaux français) a été créé par le décret 2019-1132 du 06 novembre 2019. Situé à la fois en Haute-Marne et en Côte-d'Or, ce Parc national est dédié à la préservation de la forêt feuillue de plaine et à la valorisation des riches patrimoines d'un territoire rural. L'aire optimale du Parc national s'étend sur 127 communes, dont 60 concernées par le cœur et 110 ont à ce jour adhéré à la charte.

L'effectif de l'établissement public du Parc national de forêts est composé de personnels fonctionnaires et contractuels auxquels s'ajoutent des apprentis, stagiaires, volontaires de service civique et agents mobilisés par mutualisation avec l'office national des forêts (ONF) et l'office français de la biodiversité (OFB), pour contribuer à certaines missions de l'établissement public.

#### Finalités et missions

La Réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain a été créée par le décret 021-1611 du 10 décembre 2021 ; il s'agit ainsi de la plus grande Réserve intégrale de France, les réserves intégrales ne pouvant être créées qu'à l'intérieur du cœur d'un Parc national. Ces espaces sont ainsi dotés du plus fort niveau de protection de l'environnement qui existe, avec un encadrement très stricte des activités humaines qui peuvent s'y dérouler.

En particulier, la chasse est désormais interdite sur cet espace d'environ 3100ha, mais les populations de grands ongulés circulent néanmoins librement entre cet espace et le reste du territoire. Les activités humaines qui se déroulent à la périphérie de la Réserve intégrale (agriculture notamment) peuvent ainsi être impactées par les populations de grands ongulés qui pourraient augmenter fortement sans prélèvement. Par ailleurs ces populations de grands ongulés ont un impact sur les milieux naturels et les habitats de certaines espèces en Réserve intégrale.

Le plan de gestion de la Réserve intégrale, proposé par le Conseil scientifique du Parc national et approuvé par son Conseil d'administration, prévoit ainsi la mise en œuvre d'un dispositif de régulation de ces populations de grands ongulés, avec notamment des prélèvements pour l'espèce sanglier et l'espèce cerf.

Ce dispositif, qui repose sur l'encadrement par le Parc national d'équipes de régulateurs, doit répondre aux exigences réglementaires formulées par le décret de création de la Réserve intégrale et par les prescriptions du plan de gestion, ce qui implique un lourd travail d'organisation en amont de la saison, mais également avant chaque journée.

L'objectif de ce stage est de créer des outils numériques simplifiant ce travail d'organisation pour la prochaine saison.

La mission commencera par l'identification précise des besoins, suivi d'un temps de réflexion sur les solutions envisageables. Ce travail aboutira à l'élaboration d'un cahier des charges précis, qui sera ensuite mis en œuvre par le stagiaire.

Il est notamment attendu :

- gestion simplifiée et collaborative de base de données (personnes autorisées), et éventuellement de données cartographiques (postes utilisés, plan de circulation, etc).
- génération automatique de titre d'autorisation, avec éventuellement une gestion sur smartphone.
- remontée d'information d'utilisateurs, avec éventuellement une gestion sur smartphone en mode hors connexion (prélèvements réalisés liés à des postes, recherche d'animaux blessés, etc.)

Le travail réalisé s'attachera à être modulable et évolutif afin de rester opérationnel en cas d'évolution du dispositif de régulation.

**Liaison hiérarchique :**

- Placé sous l'autorité du responsable systèmes et réseaux
- Co-encadré par la responsable chasse et régulation et le garde-moniteur Arc-RI
- Relation fonctionnelle avec la géomaticienne du Parc national de forêts notamment.

**Localisation du stage :**

- Bureaux du Parc national de forêts - 20, rue Anatole Gabeur – 52210 ARC-EN-BARROIS.

**Profil et compétences :**

Etudiant de niveau BAC + 2 à bac + 5

**Connaissances**

- JavaScript, Java, Python, C++, Objective-C, React Native, Html5 / CSS.
- Connaissance des différents systèmes d'exploitation mobiles tels que iOS et Android.
- Compréhension des principes de conception d'interface utilisateur (UI) et d'expérience utilisateur (UX).

**Savoir être**

- Autonomie et adaptabilité,
- Rigueur organisationnelle,
- Ouverture, capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse, diplomatie,
- Force de conviction, sens pratique,
- Réactivité et polyvalence,
- Aptitude au travail en équipe.

**Savoir faire**

- Rédaction de livrable pour pérenniser l'utilisation de l'application.
- Transmission et échange auprès du SI.
- Capacité rédactionnelle
- Capacité à proposer des solutions techniques aux besoins exprimés.

**Indemnité de stage :**

Conforme à la gratification minimale des stagiaires en vigueur à la signature de la convention de stage, soit à titre indicatif 4,35 €/heure (journées de 7h) pour une durée minimale de deux mois de stage.



**Contacts :**

Jérémy AUVRAY, Responsable systèmes et réseaux du Parc national de forêts.

Tél : 03 73 62 03 71 - Mail : [jeremy.auvray@forets-parcnational.fr](mailto:jeremy.auvray@forets-parcnational.fr)

Antoine BROSSE, Garde-moniteur Arc-RI du Parc national de forêts.

Tél : 06 76 92 05 60 - Mail : [antoine.brosse@forets-parcnational.fr](mailto:antoine.brosse@forets-parcnational.fr)

Pauline CORPET, Responsable chasse et régulation du Parc national de forêts.

Tél : 06 74 03 61 35 - Mail : [pauline.corpet@forets-parcnational.fr](mailto:pauline.corpet@forets-parcnational.fr)

**Comment candidater :**

- Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître la compétence et l'expérience dans les domaines d'activités visés ainsi que sa date de disponibilité.
- Envoi des candidatures par mail : [secretariat@forets-parcnational.fr](mailto:secretariat@forets-parcnational.fr) (préciser en objet : « stage développement d'application mobile ») **avant le 30 avril 2024.**
- Début de stage souhaité à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024.

